



# Réalisation d'une synthèse analytique sur une étude relative à la qualité de l'air intérieur des bâtiments tertiaires en Martinique

AMO

*Programme*

Bureaux, Enseignement,  
Hôtellerie-Restaurant

*Performance environnementale :*

→ *Maître d'ouvrage*

ADEME MARTINIQUE

→ *Date de livraison*

2020

→ *Lieu géographique*

Martinique (97)

→ *Nature de l'ouvrage*

Neuf

→ *État du projet*

Réalisé

→ *Secteur*

Public

## Prestations réalisées

Phase 1 – Analyse des rendus, extraction et  
synthèse des enseignements

Phase 2 – Edition et mise en page d'une  
synthèse

## Caractéristiques techniques

Le secteur du bâtiment est particulièrement concerné par les engagements liés au facteur 4 dans la mesure où il est le plus gros consommateur d'énergie devant le transport et l'industrie. Il représente à lui seul plus de 40 % des consommations énergétiques françaises.

En Martinique, la nouvelle réglementation thermique adaptée est entrée en vigueur : la RTAA DOM suivi d'une Réglementation Thermique Martinique (RTM). Cependant, ces réglementations n'étudient pas spécifiquement la qualité de l'air intérieure des bâtiments. Ainsi, l'ADEME a lancé en 2018 des campagnes de mesures pour mieux caractériser la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments afin de pouvoir intégrer :

- ce volet dans la conception des bâtiments et les réflexions sur la révision de la Réglementation Thermique Martinique (RTM)
- les enseignements aux réflexions et décisions locales sur l'aménagement et dans les prochains plans régionaux et locaux de santé-environnement (PRSE, Contrats Locaux de Santé, Projet Régional de Santé).

Cette étude a fait l'objet d'un premier rapport sur lequel l'ADEME AMOES l'a accompagné pour avoir un regard critique et synthétique de l'étude réalisée et rédiger une synthèse valorisant les résultats auprès des futurs concepteurs et pouvoirs publics pour influencer les orientations du territoire à venir.